



Etat au 16 juin 2020 : Plan de reprise des activités du Centre de loisirs de Veyrier

Le 27 mai, le Conseil fédéral a annoncé un assouplissement des mesures sanitaires dans le cadre de la pandémie COVID-19. Ces dernières annonces nous permettent d'envisager la reprise des activités du Centre de Loisirs de Veyrier.

Ce « plan de reprise » se base sur le « plan de protection COVID-19 pour assurer l'accueil dans les structures FASE durant l'étape de transition 3, version 4 du 28 mai 2020 » (doc pdf joint). Nous suivons les règles et conditions d'hygiène édictées pour la reprise de l'enseignement présentiel à l'école obligatoire et secondaire et les accueils dans les structures parascolaires.

Voici les règles d'hygiène et de conduites que nous appliquerons et ferons appliquer aux enfants, aux jeunes et aux adultes pour réduire la transmission virale:

- Se laver soigneusement et régulièrement les mains
- Ne pas serrer la main, ni faire la bise
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Garder ses distances
- Limiter tout rassemblement spontané à 30 personnes au maximum
- Entrer un par un dans le bâtiment et se laver les mains. Les essuyer avec des serviettes à usage unique.
- Les enfants de moins de 15 ans ne sont plus tenus de respecter la distance minimale de 2 mètres entre eux ainsi qu'avec les adultes. Ces derniers peuvent fréquenter les activités tant qu'ils ne sont pas malades et qu'ils ne vivent pas avec une personne malade du COVID-19. Les enfants déjà atteints d'une autre maladie doivent respecter les principales mesures de protection liées à la maladie.
- Les jeunes de plus de 15 ans et les adultes peuvent fréquenter les activités tant qu'ils ne sont pas malades et qu'ils ne vivent pas avec une personne malade du COVID-19. Les jeunes de plus de 15 ans et les adultes déjà atteints d'une autre maladie doivent respecter les principales mesures de protection liées à la maladie. Il est nécessaire pour ces catégories d'âge de respecter la règle de distance en toutes circonstances, dans la mesure du possible.
- Les surfaces, les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes ainsi que les infrastructures sanitaires et les lavabos doivent être nettoyés à intervalles réguliers, si possible plusieurs fois par jour. Tous les locaux doivent être aérés et de manière régulière et suffisante.
- Le port préventif du masque d'hygiène n'est pas opportun dans ce contexte. Les règles d'hygiène et de distance restent le moyen de protection le plus efficace.
- Des masques doivent être à disposition dans les centres pour certaines situations (apparition de symptômes chez une personne sur place, utilisation pour le chemin du retour ou une éventuelle attente dans le bâtiment sans possibilité de respecter la règle de distance).
- Le port préventif de gants n'est pas recommandé, en dehors de leur utilisation habituelle pour les activités de nettoyage et de cuisine.
- Les enfants et les adolescents ainsi que les adultes doivent éviter tout contact évitable avec des personnes vulnérables.
- Les activités présentant un haut risque de transmission doivent être évitées, par exemple celles impliquant un contact interpersonnel étroit.

- Les groupes dans les structures d'accueils devraient être constitués et maintenus dans une composition constante.
- Les équipes d'encadrement devraient, si possible, rester les mêmes pour chaque groupe.
- Toutes les activités organisées sont soumises à l'exigence de pouvoir collecter les données de contacts des activités organisées.
- Les membres du personnel ou les usagers qui ont des symptômes d'affections aiguës des voies respiratoires (par exemple toux, maux de gorge, souffle court) avec ou sans fièvre, une sensation de fièvre ou de douleurs musculaires et/ou une perte soudaine de l'odorat ou du goût doivent rester à domicile.
- Si des symptômes similaires sont repérés durant une activité, un masque est fourni et les parents appelés. Il est recommandé que les personnes symptomatiques prennent contact avec leur médecin traitant, leur pédiatre ou un centre de dépistage.
- En cas de présence de symptômes : avertir le secrétariat général via pandemie@fase.ch. Le service du médecin cantonal évaluera la nécessité de mise en quarantaine.
- Pour les repas des enfants, en plus des mesures d'hygiène particulières mentionnées ci-dessus, les enfants ne doivent pas partager de la nourriture ou de boisson, pas de self-service, ni de bacs à couverts en libre accès, si possible, fréquentation échelonnée dans le temps.
- Si dans le cadre d'une activité d'animation les enfants étaient amenés à participer à la préparation des repas, les mesures d'hygiène devraient alors être strictement respectées ; les règles de distances spatiales doivent également être prises en compte. Les enfants ne participent pas aux courses.

Dès le 6 juin 2020, sur le plan des consignes sanitaires :

- La limitation des rassemblements spontanés à 30 personnes maximum (dès le 30 mai), sans obligation de collecter les données de contacts
- La limitation des manifestations publiques et privées à 300 personnes maximum (dès le 6 juin)
- L'exigence de pouvoir collecter les données de contacts lors des manifestations et activités organisées
- Le maintien de la règle de la distanciation spatiale entre jeunes de plus de 15 ans et entre adultes
- En cas d'impossibilité de respecter dans la durée la règle de la distance entre personnes de plus de 15 ans, le port d'un masque est recommandé.

Toutes les activités organisées dans le cadre de la FASE sont à considérer sous le régime des manifestations et une récolte des données de contact des participants.es doit être assurée.

Le respect des règles d'hygiène et les mesures mises en place par les activités supposent l'établissement d'un plan de protection revu qui doit être avalisé par les comités de gestion, transmis aux communes et au secrétariat général de la FASE.

L'établissement d'une liste nominative des participants.es avec leurs coordonnées de contact est requise pour l'ensemble des activités.

Focus sur les activités du Centre de Loisirs de Veyrier

Mercredis aérés

- Reprise effectuée le 13 mai dans des locaux spacieux de la salle communale de Veyrier. Avec une cuisine séparée. Des WC en suffisance.
- 6 enfants inscrits le 13 mai, le 20 mai et 10 enfants le 2 juin et 11 enfants les 10 et 17 juin.
- Encadrement : 2 moniteurs + 1 Animatrice Socio-culturelle (ASC)
- Ana Reis Delgado, la nettoyeuse du CLV nettoie et désinfecte les locaux (surfaces, poignées et interrupteurs) en fin de journée avec des produits adaptés fournis par le concierge. Le concierge de la salle communale est en charge du nettoyage et de la désinfection des WC.
- Les enfants entre eux ne sont pas soumis à la règle de la distance physique. En revanche, entre adultes la distance de 2 mètres doit être respectée. Les enfants et adultes doivent se laver les mains en entrant et régulièrement dans la journée.
- Depuis le 13 mai, les mercredis se déroulent à la salle communale et c'est Ana Reis Delgado (nettoyeuse du CLV) qui assure le nettoyage des locaux.
- Depuis le 30 mai, les mercredis des mêmes peuvent accueillir à nouveau 16 enfants. L'animatrice responsable a relancé toutes les familles et 5 enfants ne reviendront pas pour les derniers mercredis.

Centres aérés d'été

Plan prévu avant confinement

- Locaux : Cantine de l'école de Bois-Gourmand + espace forêt en face.
- Augmenter de 4 semaines (32 places) habituelles à 6 semaines (32 places) de centres aérés d'été car il y a une réelle demande de la part des habitants (pétition été 2019).
- Négociation avec la commune de Veyrier pour le financement de 2 semaines supplémentaires ; obtention d'un financement pour 1 semaine supplémentaire complète ainsi que les salaires de la cuisinière et des 4 moniteurs pour la seconde semaine supplémentaire.
- Le Centre de Loisirs de Veyrier prend en charge le coût de l'ASC de la seconde semaine supplémentaire sur son budget de fonctionnement.
- Personnel sur 1 semaine : 1 cuisinière, 4 moniteurs, 1 animateur, éventuellement un stagiaire.

Plan de reprise

Locaux/espaces :

- Obtention de la salle communale de Veyrier 2 grandes salles, 1 cuisine professionnelle, 2 x 2 WC, une petite salle/buvette, le jardin de la maison Prins adjacent. Ce lieu pourra accueillir 32 enfants et 7 adultes.
- Espace de forêt à côté de l'école de Bois-Gourmand et à 1km de la salle communale de Veyrier.

Offre :

- 6 semaines de centres aérés sur les 3 premières et 3 dernières semaines des vacances scolaires genevoises.
- 32 places par semaines pour des enfants de la 1P à la 8P.

Encadrement/personnel :

- 1 ASC responsable par semaine. Semaine 1 et 2 : Mélanie BERNEY, semaine 3 : Claire NOGAREDE, semaines 6,7,8 : Lydie GAUGE.
- 1 cuisinière. Juillet : Veronica VIVAR Août : Selene MAUVIS
- 4 moniteurs.trices par semaine
- Éventuellement un.e stagiaire par semaine
- 1 nettoyeur.euse à raison de 2h par jour.

Nettoyages :

Le Centre de loisirs va devoir engager un.e nettoyeur.euse car les 3h40/semaine que détient le CLV ne suffisent pas. L'équipe d'animation va demander à Ana Reis si elle souhaite faire des heures supplémentaires qui lui seront rémunérées par la CLV avec son budget de fonctionnement. Ana Reis Delgado sera en vacances du 17 juillet au 9 août et ne peut pas assurer le nettoyage des 6 mardis. Il faudra engager une personne pour les 6 mardis, le 17 juillet puis la semaine du 3 au 7 août.

Transports :

Les sorties en TPG sont admises mais il nous est demandé d'éviter les heures de pointes. Le port du masque est recommandé pour les adultes. En ce qui concerne les transports en autocar, nous avons l'autorisation de les utiliser comme les étés précédents, seulement les adultes doivent se distancer ou porter un masque. Le chauffeur doit porter un masque.

Cours & Ateliers

Pas de reprise pour cette fin d'année scolaire.

Outils mobiles - Accueils tout publics extérieurs avec le Triporteur

L'usage du Triporteur qui amène des animations dans les parcs et préaux est autorisé, sous réserve d'un rassemblement de dépassant pas 30 personnes. La règle de distance s'applique pour les personnes de plus de 15 ans.

Nous sortirons, en cas de belle météo, dans le parc de la Mouille pour les dernières dates de l'année scolaire : 11.06, 16 et 18 juin de 16h à 18h.

Encadrement : un moniteur et une animatrice.